

Agence de foresterie du parc Algonquin
États financiers
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

Agence de foresterie du parc Algonquin
États financiers
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3-4
États financiers	
État de la situation financière	5
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers	9-18

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Agence de foresterie du parc Algonquin Et au ministre des Richesses naturelles

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Agence de foresterie du parc Algonquin (« l'AFPA »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AFPA au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'AFPA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AFPA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'AFPA a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AFPA.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPA;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AFPA à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AFPA à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jeremy Blair". The signature is written in a cursive, flowing style.

Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

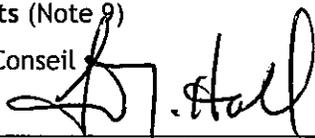
Toronto (Ontario)
Le 3 juillet 2025

Agence de foresterie du parc Algonquin
État de la situation financière

31 mars	Fonds d'administration	Fonds de reboisement forestier	2025	2024
Actifs				
À court terme				
Trésorerie (Note 7)	1 320 773 \$	1 518 665 \$	2 839 438 \$	2 654 592 \$
Débiteurs (Note 3)	4 802 388	963 513	5 765 901	7 523 007
Stocks destinés à la vente	543 851	-	543 851	586 947
Charges payées d'avance	121 346	-	121 346	74 069
	6 788 358	2 482 178	9 270 536	10 838 615
Immobilisations (Note 4)	317 559	81 403	398 962	408 387
	7 105 917 \$	2 563 581 \$	9 669 498 \$	11 247 002 \$
Passifs et actif net				
À court terme				
Créditeurs et charges à payer	1 524 683 \$	146 944 \$	1 671 627 \$	1 812 296 \$
Montants à payer à la province de l'Ontario (Note 2)	361 854	-	361 854	496 167
Apports reportés (Note 5)	151 765	-	151 765	69 605
	2 038 302	-	2 185 246	2 378 068
Obligation au titre des avantages sociaux futurs (Note 6)	79 909	-	79 909	79 909
	2 118 211	146 944	2 265 155	2 457 977
Actif net				
Fonds de reboisement forestier (Note 7)	-	2 416 637	2 416 637	2 797 635
Fonds d'administration	4 588 744	-	4 588 744	5 583 003
Investi en immobilisations	398 962	-	398 962	408 387
	4 987 706	2 416 637	7 404 343	8 789 025
	7 105 917 \$	2 563 581 \$	9 669 498 \$	11 247 002 \$

Engagements (Note 9)

Au nom du Conseil



Administrateur



Administrateur

Agence de foresterie du parc Algonquin État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Fonds d'administration	Fonds de reboisement forestier	Total 2025	Total 2024
Produits				
Vente de produits	19 651 781 \$	- \$	19 651 781 \$	17 322 222 \$
Frais de remboursement forestier	-	1 943 193	1 943 193	1 661 207
Vente de bois sur pied	469 289	-	469 289	632 303
Autres (Note 8)	2 079 620	591 729	2 671 349	2 576 693
	22 200 690	2 534 922	24 735 612	22 192 425
Charges				
Coûts directs liés aux programmes	19 261 305	2 595 875	21 857 180	18 068 202
Charges liées aux droits de coupe du bois de la Couronne (Note 2)	1 294 116	-	1 294 116	1 179 659
Planification des activités	351 474	-	351 474	263 906
Entretien des chemins d'accès public	292 840	-	292 840	390 123
Mesurage du bois	67 541	-	67 541	63 379
	21 267 276	2 595 875	23 863 151	19 965 269
Excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants	933 414	(60 953)	872 461	2 227 156
Charges administratives et autres charges				
Salaires et avantages sociaux	1 352 816	279 220	1 632 036	1 637 412
Fournitures et dépenses de bureau	159 647	210	159 857	130 202
Loyer	60 575	26 620	87 195	81 871
Honoraires de consultation, frais juridiques et charges diverses	69 341	-	69 341	26 110
Assurances	54 233	-	54 233	52 060
Indemnités des administrateurs	45 085	-	45 085	45 746
Déplacements et formation du personnel	18 319	1 806	20 125	35 785
Relations publiques	10 790	-	10 790	16 149
Intérêts et frais bancaires	2 344	241	2 585	1 461
Créances douteuses	72 652	-	72 652	1 334
Amortissement des immobilisations	91 296	11 948	103 244	90 970
	1 937 098	320 045	2 257 143	2 119 100
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(1 003 684) \$	(380 998) \$	(1 384 682) \$	108 056 \$

Agence de foresterie du parc Algonquin État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

	Investi en immobilisations	Fonds de reboisement forestier	Fonds d'administration	Total
Solde, au début de l'exercice	408 387 \$	2 797 635 \$	5 583 003 \$	8 789 025 \$
(Insuffisance) des produits par rapport aux charges	(103 244)	(380 998)	(900 440)	(1 384 682)
Variation des immobilisations	93 819	-	(93 819)	-
Solde, à la fin de l'exercice	398 962 \$	2 416 637 \$	4 588 744 \$	7 404 343 \$

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

	Investi en immobilisations	Fonds de reboisement forestier	Fonds d'administration	Total
Solde, au début de l'exercice	264 384 \$	3 015 594 \$	5 400 991 \$	8 680 969 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(90 970)	(217 959)	416 985	108 056
Variation des immobilisations	234 973	-	(234 973)	-
Solde, à la fin de l'exercice	408 387 \$	2 797 635 \$	5 583 003 \$	8 789 025 \$

Agence de foresterie du parc Algonquin État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 mars	2025	2024
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)		
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(1 384 682) \$	108 056 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie et équivalents de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations	103 244	90 970
Gain sur la vente d'immobilisations	(74 790)	(40 694)
	(1 356 228)	158 332
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
(Augmentation) réduction des débiteurs	1 757 106	(2 265 011)
(Augmentation) réduction des stocks destinés à la vente	43 096	(102 293)
(Augmentation) réduction des charges payées d'avance	(47 277)	(13 796)
Augmentation (réduction) des créditeurs et charges à payer	(140 669)	4 467
Augmentation (réduction) des obligations au titre des avantages sociaux futurs	-	(17 632)
Augmentation (réduction) des montants à payer à la province de l'Ontario	(134 313)	111 292
Augmentation (réduction) des apports reportés	82 160	(15 123)
	203 875	(2 139 764)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(93 819)	(234 973)
Gain sur la vente d'immobilisations	74 790	40 694
	(19 029)	(194 279)
Augmentation (réduction) de la trésorerie au cours de l'exercice	184 846	(2 334 043)
Trésorerie, au début de l'exercice	2 654 592	4 988 635
Trésorerie, à la fin de l'exercice	2 839 438 \$	2 654 592 \$

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2025

Nature et objectif de l'AFPA

L'Agence de foresterie du parc Algonquin (l'« AFPA ») est un organisme de la Couronne créé par le gouvernement de l'Ontario, le 4 janvier 1975, en vertu de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin de 1974*. L'AFPA est chargée de la gestion forestière du parc provincial Algonquin et est un organisme sans but lucratif. L'AFPA est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi sur le revenu*.

1. Principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'AFPA ont été préparés par la direction selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, notamment les chapitres de la série SP 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Aucun état des gains et des pertes de réévaluation n'a été présenté, car il n'y a rien à signaler à cet égard.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration rend compte des activités génératrices de produits et des activités administratives de l'AFPA. Le fonds de reboisement forestier rend compte des activités d'aménagement forestier, y compris les travaux sylvicoles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se compose des fonds en caisse et des placements à court terme très liquides dont l'échéance est de trois mois ou moins.

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente, constitués du bois récolté n'ayant pas encore été livré aux clients, sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût englobe tous les frais directement rattachés à l'acquisition pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils doivent se trouver. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, déduction faite des frais de vente applicables.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2025

1. Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers L'AFPA comptabilise ses actifs et ses passifs comme suit :

La valeur de la trésorerie ne risque pas de changer de façon importante et, par conséquent, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût après amortissement, déduction faite de la provision pour moins-value. Les provisions pour moins-value sont faites pour tenir compte des débiteurs au moindre du coût amorti et de la valeur nette de réalisation, lorsqu'il existe une possibilité de recouvrement et un risque de perte. Les variations de la provision pour moins-value sont passées en charges dans l'état des résultats.

Les dettes et charges à payer ainsi que les montants à payer à la province de l'Ontario sont comptabilisés au coût après amortissement.

L'AFPA n'a pas recours à des instruments dérivés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire au moyen des taux annuels suivants :

<u>Actifs</u>	<u>Taux</u>
Véhicules et remorques	4 ans
Structures en acier portatives	5 ans
Matériel technique et matériel de traitement de données	10 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Améliorations locatives	10 ans

Le coût lié aux ponts et aux chemins d'accès public est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lesquelles les ponts et les chemins d'accès seront utilisés, la période d'amortissement étant d'une durée maximale de 10 ans. Les actifs de reboisement forestier (soit le mobilier et les agencements, le matériel technique et le matériel de traitement de données, les véhicules et les remorques) sont amortis selon la même méthode et selon les mêmes taux que les actifs mentionnés ci-dessus.

L'amortissement pour l'année d'acquisition est calculé au prorata sur une période mensuelle, représentant la partie de l'année pendant laquelle l'actif était détenu.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2025

1. Principales conventions comptables (suite)

Comptabilisation des produits Les produits tirés de la vente de produits et les charges liées aux activités de reboisement forestier sont comptabilisés au moment de la livraison du bois, lorsque le client en prend possession et assume le risque de perte, que le recouvrement est raisonnablement assuré, qu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord et que le prix de vente est déterminé ou déterminable.

L'AFPA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions gouvernementales.

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produits au cours de la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées, mais qui ne sont pas reçues à la fin d'une période comptable donnée, sont inscrites à titre de produits à recevoir. Les subventions se rapportant à des périodes futures sont reportées et comptabilisées dans la période où l'activité connexe a lieu. Les apports non affectés sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés sont comptabilisés en produits dans la période où sont comptabilisées les charges connexes. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations doivent être reportés et comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et que leur réception est raisonnablement assurée.

Avantages sociaux futurs

L'AFPA fournit des prestations de cessation d'emploi aux salariés admissibles pour les services rendus avant le 1^{er} janvier 2016. Les charges attribuables aux indemnités de départ en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et les droits de vacances non utilisés acquis par les employés au cours de l'exercice sont comptabilisés dans les charges à payer des états financiers. Les charges liées à toute indemnité de départ prévue par la loi sont comptabilisées lorsque les indemnités sont gagnées par les employés admissibles.

La comptabilisation des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime de retraite à prestations déterminées à employeurs multiples, étant donné que l'AFPA ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer la comptabilisation à titre de régime à prestations déterminées.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2025

1. Principales conventions comptables (suite)

Montants estimés

La préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers ainsi que des montants des produits et des charges comptabilisés au cours de la période de présentation des renseignements financiers. Les éléments importants qui requièrent l'utilisation de ces estimations et hypothèses sont notamment la détermination de la provision pour créances douteuses, la dépréciation des stocks, la durée probable de vie utile des immobilisations et l'obligation au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les débiteurs (voir la Note 9) sont sujets à l'incertitude de mesure en raison de l'exposition de l'AFPA au risque de crédit découlant de clients particuliers. Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements deviennent nécessaires, ils sont portés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2025

2. Opérations entre apparentés

L'AFPA, en vertu des dispositions de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin*, est assujettie à la direction et au contrôle du ministère des Richesses naturelles (le « Ministère »). Dans le cours normal de ses activités, l'AFPA a effectué les opérations entre apparentés suivantes avec le Ministère au cours de l'exercice :

- i. obtention de financement pour le remboursement des coûts de construction et d'entretien des routes (voir les Notes 5 et 8);
- ii. paiement des charges liées aux droits de coupe du bois de la Couronne;
- iii. coût des avantages postérieurs au départ à la retraite autres que les prestations de retraite, dont la province de l'Ontario assume la responsabilité (voir la Note 6c).

Tous les soldes des apparentés ont été comptabilisés à leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie donnée dont les apparentés ont convenu.

À la fin de l'exercice, le montant de 361 854 \$ (2024 - 496 167 \$) à payer à la province de l'Ontario ne porte pas intérêt, n'est assorti d'aucune modalité de remboursement précise et découle du financement non dépensé reçu au cours de l'exercice ainsi que des charges liées aux droits de coupe de la Couronne. Les charges liées aux droits de coupe du bois de la Couronne sont engagées dans le cours normal des activités et sont payées au Ministère. Tout montant dû par l'AFPA à la fin de l'exercice est comptabilisé au poste Montant à payer à la province de l'Ontario de l'état de la situation financière. Ce montant est normalement entièrement réglé au premier trimestre de l'exercice suivant.

Les charges totales liées aux droits de coupe du bois de la Couronne pour l'exercice étaient de 1 294 116 \$ (2024 - 1 179 659 \$).

La rémunération des membres du conseil d'administration de l'AFPA s'est élevée à un total d'environ 45 085 \$ (2024 - 45 746 \$) au cours de l'exercice.

3. Débiteurs

	2025	2024
Comptes clients	4 098 079 \$	5 615 994 \$
Droits de coupe facturables et autres droits	1 740 474	1 907 013
	5 838 553	7 523 007
Moins : provision pour créances douteuses	(72 652)	-
	5 765 901 \$	7 523 007 \$

Un montant de 963 513 \$ (2024 - 1 115 148 \$) est inclus dans les débiteurs totaux concernant le Fonds de reboisement forestier. Cela représente des montants à payer des clients pour les droits de coupe du reboisement forestier provenant de la vente de bois.

Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2025

4. Immobilisations

	2025			2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Ponts et chemins d'accès	5 346 799 \$	5 346 799 \$	- \$	5 346 799 \$	5 346 799 \$	- \$
Structures en acier portatives	963 000	907 819	55 181	963 000	892 112	70 888
Actifs de reboisement forestier	359 213	277 810	81 403	435 773	389 640	46 133
Équipement automobile	266 941	173 957	92 984	359 100	227 640	131 460
Matériel technique	193 565	151 848	41 717	193 565	143 972	49 593
Matériel de traitement des données	238 323	128 486	109 837	191 722	107 643	84 079
Mobilier et accessoires	44 578	34 471	10 107	44 578	33 231	11 347
Améliorations locatives	52 882	45 653	7 229	52 881	39 003	13 878
Remorques	12 550	12 046	504	12 550	11 541	1 009
	7 477 851 \$	7 078 889 \$	398 962 \$	7 599 968 \$	7 191 581 \$	408 387 \$

5. Apports reportés

	Construction et entretien des routes	Entretien des chemins d'accès public	Total 2025	Total 2024
Solde, au début de l'exercice	- \$	69 605 \$	69 605 \$	84 728 \$
Plus : apports reçus au cours de l'exercice	1 474 290	375 000	1 849 290	1 743 775
Moins : montant reconnu au cours de l'exercice	(1 474 290)	(292 840)	(1 767 130)	(1 758 898)
Solde, à la fin de l'exercice	- \$	151 765 \$	151 765 \$	69 605 \$

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2025

6. Avantages sociaux futurs

a) Régime à employeurs multiples

Les salariés à temps plein de l'AFPA cotisent à la *Caisse de retraite de la fonction publique* (la « CRFP »), qui gère les régimes de retraite à prestations déterminées des salariés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, seule commanditaire de la CRFP, détermine les montants annuels que l'AFPA doit verser à la CRFP. Étant donné que la commanditaire doit s'assurer que la CRFP est viable financièrement, tout excédent ou passif non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne constitue pas un actif ou une obligation de l'AFPA. Les paiements totalisant 171 537 \$ (2024 - 146 816 \$) de l'AFPA pour l'exercice sont inclus dans les salaires et charges sociales à l'état des résultats.

b) Prestations de cessation d'emploi

L'AFPA fournit des prestations de cessation d'emploi aux salariés admissibles. Tous les salariés à temps plein embauchés avant le 1^{er} avril 2014 sont admissibles au versement d'une indemnité de départ correspondant à une semaine de salaire par année de service continu à l'AFPA avant le 1^{er} janvier 2016, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel du salarié. L'obligation totale relative aux montants acquis au titre des prestations de départ s'élève à 79 909 \$ (2024 - 79 909 \$).

c) Avantages postérieurs au départ à la retraite, autres que des prestations de retraite

La responsabilité du coût des avantages postérieurs au départ à la retraite autres que des prestations de retraite incombe à la province de l'Ontario, un apparenté. Par conséquent, ce coût n'est ni comptabilisé dans les charges à payer ni inclus dans l'état des résultats.

7. Fonds de reboisement forestier

En date du 11 janvier 2023, l'AFPA a renouvelé son accord avec le Ministère pour la réalisation d'activités de reboisement forestier, notamment la régénération artificielle et les soins sylvicoles. Le financement de ces activités selon le principe du recouvrement des coûts provient des droits de coupe prévus en vertu de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne* et des subventions provenant du fonds de réserve forestier. L'accord renouvelé arrivera à échéance le 31 mars 2042.

Selon les dispositions de l'accord, l'AFPA est tenue de maintenir un solde minimal de 1 500 000 \$ dans le fonds de reboisement forestier. À la fin de l'exercice, un solde de 2 416 637 \$ (2024 - 2 797 635 \$) est conservé dans la trésorerie et les débiteurs. De ce montant, la trésorerie maintient 1 518 665 \$.

En vertu de l'accord, les frais de reboisement forestier ne doivent être utilisés que pour effectuer des travaux sylvicoles admissibles.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2025

8. Autres produits

	2025	2024
Remboursement par le Ministère, des coûts de construction et d'entretien des routes (i)	1 474 290 \$	1 368 775 \$
Remboursement par le Ministère, des coûts d'entretien des chemins d'accès public	292 840	390 123
Produits d'intérêts	266 206	244 577
Gain sur la vente d'immobilisations	74 790	40 694
Fonds de réserve forestier de l'Ontario	537 754	530 595
Autres	25 469	1 929
	<u>2 671 349 \$</u>	<u>2 576 693 \$</u>

i) Conformément à l'entente conclue avec le Ministère, l'AFPA a reçu 1 474 290 \$ (2024 - 1 368 775 \$) afin de rembourser les coûts engagés pour la construction et l'entretien associés aux chemins d'accès forestiers primaires et secondaires admissibles dont l'accès n'est pas réservé à l'industrie forestière.

9. Engagements

Au cours de l'exercice, l'AFPA a conclu un bail renouvelé pour ses installations. Le bail de deux ans a débuté le 1^{er} avril 2025. Les paiements totaux du bail au cours de l'exercice s'élèvent à 101 352 \$ (2024 - 85 172 \$).

Les paiements totaux du bail au cours des prochains exercices sont les suivants :

2026	56 649
2027	56 649
	<u>113 298 \$</u>

Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2025

10. Risque lié aux instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'AFPA est exposée au risque de crédit découlant de ses actifs financiers, y compris la trésorerie et les débiteurs. Les débiteurs de l'AFPA sont associés aux montants à recevoir de divers clients et d'organismes gouvernementaux. Le recouvrement des comptes est évalué annuellement par l'AFPA et une provision pour créances douteuses est comptabilisée le cas échéant. Les dépôts en espèces sont détenus auprès d'institutions financières. Les montants non réglés à la fin de l'exercice s'établissent comme suit :

	2025				
	Total	À court terme	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Montants à recevoir de clients	5 306 249 \$	2 975 326 \$	1 394 657 \$	199 501 \$	736 765 \$
Charges recouvrables	532 304	532 304	-	-	-
Débiteurs bruts	5 838 553	3 507 630	1 394 657	199 501	736 765
Moins : provision pour créances douteuses	(72 652)	(2 743)	(1 344)	-	(68 565)
Débiteurs nets	5 765 901 \$	3 504 887 \$	1 393 313 \$	199 501 \$	668 200 \$
	2024				
	Total	À court terme	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Montants à recevoir de clients	7 032 939 \$	3 142 985 \$	1 659 575 \$	626 317 \$	1 604 062 \$
Charges recouvrables	490 068	490 068	-	-	-
Débiteurs bruts	7 523 007	3 633 053	1 659 575	626 317	1 604 062
Moins : provision pour créances douteuses	-	-	-	-	-
Débiteurs nets	7 523 007 \$	3 633 053 \$	1 659 575 \$	626 317 \$	1 604 062 \$

Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque de crédit ou aux politiques, aux procédures et aux méthodes utilisées pour l'évaluer.

Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2025

10. Risque lié aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque selon lequel l'AFPA ne serait pas en mesure de remplir ses obligations à l'égard des sorties de trésorerie à l'échéance. L'AFPA est exposée à ce risque principalement en raison de ses dettes et charges à payer, des retenues de garantie liées au rendement des entrepreneurs et des montants à payer à la province de l'Ontario. L'AFPA atténue ce risque en surveillant les activités de trésorerie et les sorties de trésorerie prévues au moyen de l'établissement d'un budget rigoureux et du maintien de soldes de trésorerie adéquats à court terme pour faire face aux sorties de trésorerie imprévues.

Le tableau ci-dessous établit les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers) :

	2025			
	Dans les 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créditeurs et charges à payer	1 671 627 \$	-	-	-
Montant à payer à la province de l'Ontario	361 854	-	-	-
	2 033 481 \$	-	-	-
	2024			
	Dans les 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créditeurs et charges à payer	1 812 296 \$	-	-	-
Montant à payer à la province de l'Ontario	496 167	-	-	-
	2 308 463 \$	-	-	-

Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque de liquidité ou aux politiques, aux procédures et aux méthodes utilisées pour l'évaluer.

11. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été ajustées pour se conformer aux changements dans la présentation de l'exercice en cours. Ces reclassifications comprennent les suivantes :

- Réaffectation de 41 946 \$ de « Planification des activités » à « Fournitures et dépenses de bureau ».